

REUNION DE LA SECTION PERMANENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 MAI 1985

MEMBRES PRESENTS

- Collège A : Messieurs FLORENT, GUISTO, MALVACHE
- Collège B : Monsieur OBERDORFF
- Collège C : Monsieur AUTEM
- Collège A T O S : Madame FRANCE
- Collège ETUDIANTS : Monsieur VERCAIGNE

MEMBRES DE DROIT

- Monsieur RENZI, Secrétaire Général de l'Université,
- Monsieur VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

MEMBRES INVITES

- MADAME QUENY,
- Messieurs LOQUET, TISON.

MEMBRES EXCUSES

- Monsieur BERA, Président de la Chambre de Commerce

ONT DONNE POUVOIR

- Monsieur COQUET a donné pouvoir à Monsieur MALVACHE,
- Monsieur NATUREL " " " Monsieur OBERDORFF,
- Monsieur TAISNE " " " Monsieur GUISTO,
- Monsieur Eric MARCHAND " " " Monsieur VERCAIGNE.

ORDRE DU JOUR

- I) Décision Budgétaire modificative
- II) Approbation de Conventions : - avec M.C.A et le Lycée de Maubeuge
- avec RENAULT automation DENAIN
- III) Formation des instituteurs et PEGC
- IV) Informations et questions diverses

1) INFORMATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur Le Président adresse des remerciements aux conseillers présents. Il signale une erreur et une omission dans le compte-rendu de la Séance du 14 février 1985.

A propos des droits d'inscription, page 3, il faut lire : les frais de dossier inclus dans les droits d'inscriptions ont été portés à 40,00 F (au lieu de 20,00F).

En ce qui concerne les T.U.C, Monsieur Le Président désire ajouter qu'il est partisan d'une rémunération complémentaire des T.U.C de l'ordre de 200 F à 250 F pour l'achat des tickets de Restaurant Universitaire ou les frais de déplacement. Monsieur Philippe désirait ne pas donner la totalité prévu (500 F).

Monsieur Le Président remercie Monsieur AUTEM et les membres de la Commission qui, seront réunis le

Le compte-rendu de cette réunion a été diffusé aux membres du Conseil.

Les congés des Personnels 85.86 ont été fixés lors de la dernière réunion de la Commission du Personnel le 27 mars 1985.

Le calendrier des congés du Personnel ATOS s'établit comme suit :

- congés de Noël : 8 jours ouvrables
du 21/12/85 au soir
au 06/01/86 au matin
- congés de printemps : 4 jours ouvrables
du 29/03/86 au soir
au 07/04/86 au matin
- congés d'été : 30 jours ouvrables
La fermeture de l'Université étant fixée du
27/07/86 au 18/08/86 (3 semaines).

A ces jours s'ajoutent 5 jours ouvrables éventuellement fractionnables en journées, et deux jours mobiles fractionnables en 4 demi-journées.
Soit au total de 40 jours ouvrables. Cette proposition a été adoptée par 12 oui, 3 non et 2 abstentions de la Commission des Personnels.

.../...

Monsieur le Président lance l'idée d'un redéploiement du personnel. Il annonce tout d'abord la réorganisation du service Audio-Visuel, qu'il a pressentie depuis 1980. Le service commun Audio-Visuel a été un véritable vivier puisqu'il a été à l'origine de la création et du développement de l'enseignement de l'audio-visuel, de la licence, du laboratoire. Cependant, en raison de la personnalité de Monsieur LEVIN une confusion s'est instaurée petit à petit entre le service commun audio visuel, l'enseignement de l'audio-visuel, le laboratoire de la Communication.

Désormais, Monsieur MARTINACHE est directeur du Laboratoire de la communication, Monsieur CARPENTIER est Directeur pédagogique, monsieur LUC est le Chef Administratif.

Monsieur LEVIN devient le chef de mission sur les problèmes de communication à l'Université.

Monsieur FLORENT se plaint de ne pouvoir disposer de matériels audio-visuels simples et indispensables tels que projecteur ou écran, alors que l'on fait de la Télématique.

Monsieur MALVACHE pense que la Compétence de Monsieur LEVIN s'exerce plutôt hors du domaine de la gestion.

Il pense qu'il y a un manque de communication à l'Université de Valenciennes.

Monsieur LEVIN doit s'occuper de la préparation d'un colloque sur les problèmes de communications en Octobre ou Novembre 1985.

Monsieur Le Président aborde les questions du dépôt de la demande de licence d'administration publique.

Monsieur Le Président présente Monsieur LOQUET directeur du CPAG lequel doit être transformé en IPAG à la rentrée prochaine.

INTERVENTION DE MONSIEUR LOQUET

La Licence d'administration publique n'est pas une sous-licence en droit. Elle est spécifique et autonome et prépare aux concours administratifs de catégorie A qui sont passés de BAC + 2 à BAC + 3. Le Ministère de L'Education Nationale et le Ministère de la fonction publique a confié aux IPAG la préparation de cette licence.

Elle est ouverte à un large public : les étudiants titulaires d'un DEUG ou d'un diplôme de niveau BAC + 2 pourront s'y inscrire. La préparation dure un an et elle comporte 500 heures de formation. Celle-ci n'est pas uniquement juridique. La formation théorique comprend 320 heures dont 90 heures de droit public, 90 heures de politique économique, 90 heures de culture générale, 50 heures de finances publiques. S'y ajoutent 180 heures de conférences de méthodes où les étudiants apprendront à rédiger des notes de synthèse.

Cette licence pose un problème Monsieur OBERDORFF cumulait autrefois les deux fonctions de directeur du C.P.A.G et de directeur de I.P.A.G sera jugé par rapport à ses résultats aux concours. Il y aura un contrôle d'efficacité évident. La réputation de l'Université de Valenciennes sera en jeu. L'I.P.A.G de Valenciennes sera en concurrence avec l'I.P.A.G de Lille 2. La nécessité de faire état d'un certain taux de réussite implique de ne pas démarrer seul et de posséder un appareil administratif.

Monsieur le Président rappelle l'idée d'un redéploiement du personnel. Il faut trouver des moyens nouveaux, Monsieur le Président pensait en obtenir avec les DEUG et DEUST rénovés. Les diplômés classés en A et B par les comités nationaux devaient être habilités avec des moyens. Il s'avère que désormais seuls les diplômés classés en A seront habilités, or les nôtres sont classés en B.

Les Directeurs d'U.E.R ont reçu une copie de la lettre transmise sur les magistères. Ceux-ci n'ont fait l'objet d'aucun intérêt vis à vis des partenaires de l'Université : Monsieur MALVACHE fait partie de la Commission des statuts à la conférence des Présidents de l'Université. Il y a un an, on a demandé l'avis de cette commission au sujet d'un décret sur les magistères concernant la 6ème année d'ingénieur, et après on a redemandé l'avis concernant le même magistère pour consolider les filières de licence, maîtrise, ELDEA des Universités ce qui était l'inverse.

Les premières inscriptions à l'Université doivent être faites pour le 16 juillet 1985 (décret).

Monsieur Le Président annonce la visite prochaine en juin 1985 des Ministres CURIEN et DELABARRE à l'Université de Valenciennes (18 ou 23 juin). Une discussion est en cours avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes pour publier une brochure d'interface pour mieux connaître l'Université de Valenciennes, de même l'Université connaît parfois mal son environnement économique. Quels sont les besoins exemplaires de telle ou telle entreprise ?.

Monsieur Le Président rappelle qui n'accepte pas d'être piloté par l'extérieur, mais il tombe d'accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour négocier la subvention.

La chambre de Commerce va lancer un appel d'offre sur le grand thème du commerce extérieur, par exemple : l'Université y répondra (cela pourra être les départements de T.C,L.E.A, l'UFR de droit).

Les chiffres de la 3ème tranche sont à réactualiser, les questions de la passerelle ou du souterrain, et de l'atelier de technologie réapparaissent.

Le restaurant Universitaire est prévu pour la rentrée de septembre.

Il n'y a pas de problème concernant la subvention de Valenciennes. Celle-ci a été reçue. La municipalité veut savoir ce que l'on fait avec sa subvention.

Une solution est en vue pour abriter la faculté de droit. Monsieur OBERDORFF a découvert des locaux appartenant aux houillères et aux P.T.T. qui vont être libérés en janvier prochain. Ce sont des locaux spacieux et lumineux 800 m² sur quatre étages d'une certaine allure, situés à ANZIN sur la route nationale non loin du centre de Valenciennes non loin de la Gare. Avec des aménagements et des cloisons mobiles, le transfert de l'amphithéâtre cela paraît tout à fait correct.

Au point de vue financier les charges de locations sont acceptables. Il faudra vérifier que les normes de sécurité sont observées, mais cela ne peut être pire qu'au boulevard Harpignies où les locaux sont tout à fait dangereux.

.../...

Le Centre régional d'enseignement de la productique (C.R.E.P) sera inauguré le vendredi 31 mai 1985.

Le Préfet de Région Jean CLOSEL visitera l'Université accompagné de Monsieur OBERDORFF, sous préfet, le vendredi 24 mai de 9 h 45 à 10 h 45.

II) Décision Budgétaire Modificative

Exposé de Monsieur L'Agent Comptable

Le nouveau logiciel prévoit que l'on ouvre les crédits avant de passer les dépenses, ce qui est logique mais nécessite des décisions budgétaires Modificatives plus fréquentes.

Les recettes nouvelles proviennent de subventions supplémentaires du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Chambre de commerce et d'Industrie, la région et ses reliquats de crédits de l'exercice précédent.

La subvention du Ministère de l'Éducation Nationale de fond de 35.000 F sera utilisée en frais de personnel.

La subvention du Ministère de l'Éducation Nationale de 400.000 F pour la protection contre l'incendie est répartie entre le Service Audio-visuel, le Président et les charges communes.

La subvention du M.E.N de 30.000 F et celle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de 60.000 F destinées à l'informatique ont été affectées au service commun informatique.

La subvention de fonctionnement du M.E.N a été répartie entre les différents services. 200.000 F ont été obtenus du Ministère pour URBA 2000.

Une première notification de 100.000 F nous est parvenue pour une pré-étude du télé-enseignement dans le Sud du département à CAMBRAI et MAUBEUGE.

Lille 1 doit avoir 800.000 F et DUNKERQUE 200.000 F. Ces 100.000 F sont affectés à une nouvelle section "communication".

Une convention A.C.T.E.S (amortissements d'AVESNES, CAMBRAI, THIERACHE, EST ST QUENTIN) pour une étude de marché concernant la maintenance industrielle pourrait aboutir à des services communs inter-entreprises.

La facturation supplémentaire du service reprographie s'élève à 33.000 F. Elle sera consacrée à l'achat de matériel de repro plus performant. Les ressources supplémentaires sont :

- le prélèvement sur les réserves,
- les reliquats du legs DUVANT de l'E.P.R de la C.I.O, de la recherche état,
- la nouvelle convention C.I.O, la convention E.P.R pour l'achat d'équipement en informatique.

Les crédits ouverts en téléphone et chauffage seront insuffisants. L'Amicale des personnels demande une subvention de 4 000 F. La corpo des étudiants demande une subvention de 3 100 F pour le paiement de deux étudiantes américaines qui travaillent comme lectrices.

Ces subventions sont votées à l'Unanimité.

.../...

III) APPROBATION DE CONVENTIONS

1 - Convention entre l'Université et Renault Automation à DENAIN

Renault Automation se trouve dans les mêmes locaux que le C.R.E.P. à DENAIN. Des relations se sont donc nouées.

2 - Convention avec le Lycée de MAUBEUGE, dans le cadre Lycée & Entreprise

Elle a été passée en accord avec Monsieur BLAISE.

Cette convention doit faciliter l'insertion des étudiants lors des stages en entreprise ou les visites d'usine.

De son côté, le Lycée technique pourra rendre des services à l'entreprise (fabrication d'une pièce par exemple).

3 - Convention avec G.M.F.

Elle se rapproche de la convention précédente. L'article 2 pose un problème. Il faudra barrer "notamment le D.E.U.S.T. droit et gestion de l'immobilier" puisque le Ministère ne nous a pas accordé l'habilitation.

Une autre convention avec l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprises.

IV) LA FORMATION DES INSTITUTEURS (EXPOSE DE M. TISON DIRECTEUR DE L'I.F.O.R.E.P.)

Depuis 1979, les élèves instituteurs doivent passer leur D.E.U.G. pendant les trois ans de formation.

La première année est une année de formation pédagogique. La seconde et la troisième année se passent à préparer le D.E.U.G. L'enseignement est donné à la fois par des professeurs d'Université et des professeurs d'école normale.

Le D.E.U.G. spécifique d'enseignement du 1er degré disparaît l'année prochaine.

La formation des instituteurs passe de BAC + 3 à BAC + 4. Le problème va venir de la période transitoire. Les élèves instituteurs recrutés en septembre 1984 pour 3 ans de formation vont préparer un D.E.U.G. banalisé au lieu d'un D.E.U.G. spécifique. Ils ne seront pas dispensés de l'enseignement pédagogique donné en école normale.

On essaie d'aménager le curus des D.E.U.G. ordinaires et les emplois du temps. Les élèves instituteurs passeront trois jours à l'Université et deux jours à l'école normale.

Il a été décidé un allègement partiel des cours en accord avec Monsieur DECOBERT Chef de mission au Rectorat. Les élèves instituteurs seront dispensés des modules de pré-sensibilisation pré-professionnelle et de techniques d'expression, ce qui représente 3 à 4 heures en moins.

Il y a actuellement 52 élèves en Arts Plastiques.

Il n'y aura pas d'élèves instituteurs en D.E.U.G. sciences à LILLE.

Les professeurs d'école normale interviendront dans le cadre du D.E.U.G. A et selon leurs compétences en Arts Plastiques notamment. Le recrutement sera nominatif et personnel avec l'accord du professeur d'Ecole Normale.

.../...

Il y a actuellement quarante étudiants à l'Ecole Normale de DOUAI.

Aussi une partie des cours pourraient avoir lieu dans cette Ecole Normale.

Cette situation n'est pas unique.

Monsieur LOQUET signale que dans le cadre de la réforme des I.R.A. et en vue de la mise à niveau des élèves issus du concours interne, le C.E.P.A.G. va passer une convention avec l'I.R.A. de LILLE pour que des professeurs du C.E.P.A.G. se déplacent à LILLE pour donner des cours.

Il est préférable de payer le déplacement d'un professeur plutôt que celui de 50 étudiants.

Un problème se pose pour les étudiants de cette année et de l'année prochaine. S'ils n'obtiennent pas le D.E.U.G. en 2 ans ils devront théoriquement rembourser leurs études soit 12 millions.

Monsieur GIUSTO fait remarquer que le pourcentage de réussite du D.E.U.G. en 2 ans n'est que de 20 %.

Pour pallier cet inconvénient, Monsieur TISON envisage d'organiser pour ces étudiants un bachotage et de leur accorder la possibilité d'une prolongation de 6 mois. Monsieur TISON fait également observer que ces étudiants ont été sélectionnés par concours et que certains possèdent déjà tout ou une partie du D.E.U.G.

Monsieur GIUSTO s'inquiète de ne pouvoir réellement aménager les horaires et doute de la possibilité de regrouper les cours sur 2 ou 3 jours, en particulier les cours d'Arts Plastiques de Monsieur MACHELARD.

Le D.E.U.G. rénové comporte des enseignements assez complexes. L'enseignement de la linguistique semble extrêmement ardu pour les étudiants.

Monsieur TISON pense au contraire que le D.E.U.G. rénové va permettre un allègement des cours puisque les élèves instituteurs seront dispensés de la première période consacrée à l'orientation, la sensibilisation et aux entretiens.

Enfin, il estime que la règle qui veut qu'un élève instituteur ou professeur rembourse son traitement en cas d'abandon ou d'échec, ne sera pas appliquée dans ce cas. En fait, le contrat que les élèves instituteurs ont passé ne prévoit pas qu'ils doivent avoir le D.E.U.G. en 2 ans.

Il y a un problème pour les étudiants d'ARRAS qui devront se déplacer à LILLE ou VALENCIENNES. Les conseillers sont d'accord pour les aménagements proposés.

Monsieur TISON a fait une proposition de création de Presses Universitaires de VALENCIENNES, ce qui existe déjà sous le nom de "Revue Lez VALENCIENNES".

Dans le cadre de la loi sur l'enseignement supérieur il est permis aux Universités de créer des entreprises. Une maison d'édition semble s'imposer.

Monsieur OBERDORFF et Monsieur TISON pensent qu'il faut lancer aussi des productions audiovisuelles ou de logiciels.

Monsieur GIUSTO espère gagner de l'argent et commercialiser son produit.

.../...

Monsieur FORENT rappelle qu'il ne faut pas oublier le problème de la diffusion.

Les propositions du Conseil de l'Université sur les structures sont parties au C.N.E.S.E.R. Celui-ci a rendu un avis favorable. Il a retenu la création de deux instituts : l'I.U.T et l'I.P.A.G et de six U.F.R dont l'ENSI. Pour l'ENSI rien ne doit changer vis à vis de l'extérieur : ni le mode de recrutement, ni la représentation du Directeur à l'extérieur. Par contre, vis à vis des problèmes internes, l'ENSI est devenue U.F.R. Cela va permettre le développement de l'ENSI. La Mécanique et l'Energétique existent de moins en moins à l'ENSI et cela est regrettable

Monsieur FLORENT estime qu'un diplôme d'ingénieur à l'Université n'a pas la même valeur et la même reconnaissance sur le marché du travail qu'un diplôme d'école d'ingénieur, ceci indépendamment de la valeur réelle de l'enseignement qu'on y donne. L'I.D.N par exemple est plus coté que l'E.U.D.I.L.

Si notre école d'ingénieurs devient école d'Université cela pose donc un problème.

Monsieur Le Président pense qu'il est anormal de considérer qu'un diplôme d'ingénieur d'Université est inférieur à un diplôme d'ingénieur d'école.

Le premier Ministre, lors de son dernier passage à la télévision a parlé d'Université à finalité professionnelle et d'Université technologique.

Monsieur SCHWARTZENBERG doit venir à VALENCIENNES pour voir comment on peut, à partir d'une Université pluridisciplinaire, donner des formations équivalentes à celle d'ingénieur.

A l'U.E.R de sciences, la filière productique après M.S.T et D.E.S.S a débouché sur des emplois très intéressants pour les diplômés.

La finalité professionnelle n'est donc pas un domaine réservé. Les structures doivent être adaptées à l'environnement. Il y a des composantes qui ont mieux évolué que d'autres. Sans cette structure dérogatoire l'E.N.S.I se serait mieux développée.

Monsieur TISON demande si le titre d'ingénieur de l'E.N.S.I sera toujours national dans le cas où l'E.N.S.I deviendrait école d'Université.

Monsieur le Président rappelle que tous les diplômes délivrés à l'Université de Valenciennes sont d'état : que ce soit le DEUG, le DEUST ou le D.E.A.

Monsieur OBERDORFF s'inquiète des délais pour le dépôt des statuts. Le décret limitant la date de dépôt au 15 juillet ne pourra pas être respecté.

D'autre part, Monsieur FLORENT a été touché par le problème des heures complémentaires. Le conseil restreint de l'Université a décidé que les professeurs devaient effectuer leurs heures complémentaires dans leur U.E.R d'origine. Les professeurs effectuant la totalité de leur service à l'U.E.R de sciences ne pourraient pas percevoir d'heures complémentaires à l'E.N.S.I.

Monsieur le Président estime qu'il est normal de laisser la priorité à la composante d'affectation. Le Directeur de l'U.E.R de sciences a fait paraître une note dans ce sens. Malheureusement, il se heurte à des refus. Certains professeurs d'électronique refusent d'enseigner cette discipline et font tout autre chose. Les moyens affectés à une discipline sont souvent détournés. Vis à vis des normes Garacès cela est très dangereux. Il peut y avoir des déséquilibres d'emploi.

.../...

On se trouve alors dans des situations absurdes où le Directeur d'U.E.R doit payer des heures complémentaires parce que les professeurs normalement affectés à celle-ci refusent de faire leur service dans leur U.E.R d'origine.

Monsieur FORENT pense que s'il fallait remettre tout le personnel enseignant dans son U.E.R et dans discipline, cela bouleverserait tout.

Monsieur AUTEM résume la situation en disant que les professeurs doivent effectuer 128 heures dans leur U.E.R d'origine et si leur Directeur leur demande de faire 22 heures de plus, ils doivent accepter avant de donner des cours complémentaires dans une autre U.E.R.